



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 juin 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCH

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAUPUIS	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Michel JULIEN	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMENT
M. Gérard DUPIRE	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Paul HESSE	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
Mlle Badiâ MASLOUHI	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Yves BERTELOOT	M. Philippe CARBONNEL	M. Christian PARIS
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Pierre LAMBOROT	
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	

Membres absents :

Mme Claude DARCIAUX	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Rémi DELATTE	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Christine MARTIN
	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Fadoua LALOUCH pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Recrutement d'un attaché contractuel au service communication

Le service communication du Grand Dijon est composé de 4 agents : le chef de service, un webmestre, une assistante de rédaction, et un maquettiste. Cet effectif réduit ne permet pas de mettre en oeuvre toutes les missions attendues du service communication. Il apparaît indispensable de le renforcer, notamment pour permettre la parution régulière du journal du Grand Dijon.

Un poste d'attaché a été déclaré vacant et une publicité effectuée au mois d'avril dernier afin de permettre un recrutement statutaire. Néanmoins cette procédure s'est révélée infructueuse. En conséquence, il convient d'autoriser le Président à recruter un agent contractuel, sur le fondement de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

La rémunération de l'agent serait basée sur le 9ème échelon de la grille d'attaché et ce dernier serait éligible au régime indemnitaire applicable aux attachés titulaires de la collectivité (IFTS et IEMP)

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** le Président à recruter un agent contractuel à temps plein à compter du 1er juillet 2008 en application de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de 3 ans renouvelable une fois, afin d'assurer les fonctions d'attaché au service communication du Grand Dijon ;
- **de fixer** la rémunération de l'emploi au 9ème échelon de la grille des attachés et de rendre l'agent éligible au régime indemnitaire applicable aux attachés titulaires de la Collectivité (IFTS et IEMP);
- **d'autoriser** le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président


Pierre PRIBETICH

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 1 JUL. 2008



Publié le - 1 JUL. 2008
Déposé en Préfecture le